

Renseignements :

ERAGE - Délégation Bourgogne

12 Boulevard Clemenceau

21000 DIJON

Tél : 03 80 73 22 09

Fax : 03 80 28 56 93

Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 11/10/2018

Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

Lieu de la formation

A Hôtel MERCURE Clemenceau

22 Boulevard de la Marne -21000 DIJON

Intervenant(s)

Maître Olivier MERLIN, avocat au Barreau d'Epinal, spécialiste en Droit du dommage corporel
Mme Nathalie ABEL, Vice –Présidente du TGI de Nancy

Durée

6:00 heures



Spécialisation

Droit du dommage corporel

Niveaux :

3. Spécialisation

4. Actualisation

Evaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Prérequis : Expérience dans la spécialisation ciblée / pratique et expertise dans la spécialisation ciblées

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...)/ mise en situation, jeux de rôle

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

- Permettre une meilleure maîtrise de la conduite d'un dossier de dommage corporel
- Comprendre les grands principes de la nomenclature Dintilhac

Programme :

I- L'importance fondamentale de l'expertise

A - L'importance de la préparation de l'expertise

B - La rédaction du contenu de la mission d'expertise

C - Rappel sur le droit matériel de l'expertise

II- La menée de l'expertise : de l'acceptation et de la connaissance du paradigme de l'expert et de la stratégie à adopter

III- Le traitement des préjudices de la victime directe : pistes et réflexions pour une meilleure indemnisation et actualité jurisprudentielle

IV- Les préjudices des victimes par ricochet

A – La période temporaire

B – La période permanente

A retourner à :

ERAGE
 Délégation Bourgogne
 12 Boulevard Clemenceau

 21000 DIJON
 Tél : 03 80 73 22 09
 Fax : 03 80 28 56 93
 Mail : bourgogne@erage.eu

Date

Le 11 octobre 2018

Horaires

De 9h30-12h30 / 14h- 17h

Durée

6:00 heures

Lieu de la formation

A Hôtel MERCURE Clemenceau
 22 Boulevard de la Marne -21000 DIJON

Niveau

- 3. Spécialisation
- 4. Actualisation



Spécialisation

Droit du dommage corporel

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

70 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque (à l'ordre de l'ERAGE)
 (1 chèque par participant)

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Fax :

E-mail :

Case Palais :

N° SIRET :

Année prestation serment

Profession :

- Avocat Salarié
- Avocat Libéral
- Jeune Barreau
- Magistrat
- Juriste
- Autre, précisez

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. **Nos organisme est référencé Datadock, cette formation est susceptible d'être prise en charge** par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Fait le à

Nom, prénom du signataire :

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Coût de la formation :

Avocat et autre public :	210€
Avocat 2 premières années d'exercice :	150€